

GE_GERICHTE ATAS/1151/2010 vom 1. Juni 2010

GE Cour de justice, 2010-06-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1151_2010

FR: GE_GERICHTE ATAS/1151/2010 du 1 juin 2010

IT: GE_GERICHTE ATAS/1151/2010 del 1 giugno 2010

Erwägungen

E. 19

juin 1959 (LAI ; RS 831.20) ; Que sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie ; Que le litige porte sur la location d'un vélo thérapeutique HAVERICH de juillet 2009 à mai 2010 ; Que le médecin du SMR a admis qu'il fallait prendre en charge cette location temporaire ; que dans son courrier du 28 octobre 2010, l'OAI se contente de s'y référer sans en tirer de conclusions ; qu'il convient de prendre acte de la position du médecin du SMR et d'admettre le recours ; Que la recourante obtenant gain de cause, une indemnité de 1'000 fr. lui sera accordée à titre de participation à ses frais et dépens (art. 61 let. g LPGA) ;

A/2328/2010 - 3/4 - Qu'étant donné que depuis le 1er juillet 2006, la procédure n'est plus gratuite (art. 69 al. 1bis LAI), au vu du sort du recours, il y a lieu de condamner l'intimé au paiement d'un émolument de 200 fr.

A/2328/2010 - 4/4 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.